

Conseil Municipal du Jeudi 03 avril 2025 à 20h00

Délibération N° 2025/029

Date de la convocation : 27 mars 2025

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 19

Représentés : 3

Présents : Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Béatrice NUGEYRE, Laurent MARCHESI, Marie-Pierre PADULAZZI, Eric MAUR, Sophie PAIN, Pierre PELTIER, Odile BREANT, Brigitte MOREL, Isabelle GUGUMUS, Philippe RIVES (20h30), Hakim GIBERT, Olivier ARTHUR, Hélène CHARVET, Caroline GARRIGUES, Gwenaël MAGNANT, Kenan KOC.

Absents excusés : Pierre-Alain HIRSCH procuration à Sylvie LAROCHE, Alexis LEON, François NICOLAS procuration à Laurent MARCHESI, Caroline CLAVÉ procuration à Claude HAMEL.
Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Gwenaël MAGNANT

OBJET : BUDGET 2025 – SUBVENTION AU CCAS – APPROBATION CONVENTION 2025

Considérant le souhait de la commune d'ISNEAUVILLE de verser comme tous les ans au Centre Communal d'Action Sociale d'ISNEAUVILLE une participation financière pour son fonctionnement d'un montant de 25 000 € suite au vote du Budget Primitif 2025,

Considérant la nécessité de valider la convention entre la ville d'ISNEAUVILLE et le Centre Communal d'Action Sociale,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

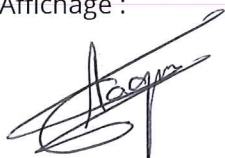
- de verser un montant de 25 000 € au CCAS d'ISNEAUVILLE prélevé sur l'article 65736211 du Budget primitif 2025
- d'autoriser Madame la Maire à signer la convention correspondante.

La secrétaire de séance,
Conseiller municipal,

Gwenaël MAGNANT

Transmis en Préfecture : 24 avril 2025

Affichage : 24 avril 2025



Pour copie conforme,

La Maire,

Sylvie LAROCHE

